

PROCÈS VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE ET ORDINAIRE DE L'ASSOCIATION DES PARENTS D'ÉLÈVES DE LA SECTION POLONAISE

Séance du jeudi 19 octobre 2023

L'Assemblée Générale Extraordinaire s'est tenue le jeudi 19 octobre 2023 à 17h50 à la Cité Scolaire Internationale.

Étaient présents :

Mme Ewa Matczak - responsable de la Section Polonaise à la CSI,
M.S.Ledóchowski, le représentant de l'Institut de la Langue et de la Civilisation Polonaises (ILCP),
Mme Agnès Kawarski – Présidente de l'APESP
Mme Dorota Biczuk - Trésorier
Mme Gabriela Soret-Ignacik – Secrétaire
Membres du Conseil d'Administration
Les adhérents au nombre de 28

Après la présentation de la Section Polonaise faite par Mme Ewa Matczak, Mme Kawarski ouvre l'Assemblée Générale Extraordinaire.

Assemblée Générale Extraordinaire

Ouverture de l'Assemblée Générale Extraordinaire

Ordre du jour :

1. Présentation des propositions de modification des statuts.
2. Ajout de la possibilité d'élire un trésorier adjoint et un secrétaire adjoint.
3. Possibilité d'envoyer les convocations à l'AG par courrier électronique..
4. Vote sur les propositions de modification des statuts de l'association.

Mme A.Kawarski informe l'Assemblée des propositions de modification des statuts. Les modifications ne concernent que les articles 11, 14 et 17. Tous les membres de l'association ont été informés des modifications proposées par le courrier électronique au préalable.

Mme R. Guerder évoque le travail entamé sur les statuts de l'association par le précédent Conseil d'Administration et suggère que toutes les propositions faites par ce groupe de travail soient prises en compte, et pas seulement ces trois articles. Mme A. Kawarski répond que le Conseil d'Administration actuel n'a pas pu examiner toutes les propositions de modification des statuts et que les articles 11, 14 et 17 sont aujourd'hui essentiels au bon fonctionnement de l'association. La décision de ne proposer des modifications que sur trois articles des statuts a été prise en raison de la démission du trésorier en cours de mandat. Elle remercie le groupe de travail chargé de proposer des modifications aux statuts et l'assure de la poursuite de ce travail.

Mme Courbis-Poncet prend la parole et explique que les démarches nécessaires ont été entreprises pour commencer le travail de modification des statuts, mais que l'organisation du 30e anniversaire de la CSI et d'autres événements dans lesquels l'association était tenue de s'engager, ne permettait pas de terminer le travail avant l'Assemblée Générale de cette année. M. J. Ledóchowski, nouveau membre du Conseil d'Administration, se propose de coordonner le travail de modification des statuts de l'association.

M. S. Ledóchowski (ILCP) lit chacun des articles proposés et l'AGE procède au vote.

Article 11 – Bureau du CA

Le Conseil d'Administration nomme chaque année, parmi ses membres, un Président, deux Vice-Présidents, un Secrétaire et un Trésorier, lesquels sont indéfiniment rééligibles.

Si le besoin s'en fait sentir, en fonction par exemple de la charge de travail, le Conseil d'administration pourra nommer parmi ses membres un secrétaire adjoint et un trésorier adjoint. Les adjoints agiront, respectivement, sous le contrôle et la responsabilité du Secrétaire et du Trésorier en titre.

En cas de vacance en cours d'exercice, pour quelques raisons que ce soit, le Conseil d'Administration spécialement réuni à cet effet pourvoira au remplacement du siège vacant.

Les fonctions de membre du Conseil d'administration et du Bureau sont gratuites.

Vote:

- 20 voix pour, - 6 voix contre, - 2 abstentions

Article 14 - Délégation de pouvoirs

Les membres du Bureau du Conseil d'Administration sont investis des attributions suivantes :

Le Président est chargé d'exécuter les décisions du Conseil d'Administration et d'assurer le bon fonctionnement de l'Association qu'il représente en justice et dans tous les actes de la vie civile ; il a le pouvoir de déléguer ces fonctions à un Administrateur en restant garant des actes de son mandataire.

Les deux Vice-Présidents agissent comme mandataire du Président en cas d'absence de celui-ci.

Le Secrétaire est chargé des convocations et de la rédaction des procès-verbaux, de la correspondance, prescrit par l'article 5 de la Loi du 1er Juillet 1901. Il peut être secondé, si besoin est, par un secrétaire adjoint.

Le Trésorier tient les comptes de l'Association. et, sous la surveillance du Président, effectue tous paiements et reçoit toutes sommes : il procède, avec l'autorisation du Conseil d'Administration, au retrait, au transfert et à l'aliénation de tous biens et valeurs. Il peut être secondé, si besoin est, par un trésorier adjoint.

Vote:

- 19 voix pour, -5 voix contre, - 4 abstentions

Article 17 –Convocation et Ordre du Jour

Les convocations sont faites par courriers électroniques, indiquant l'objet de la réunion, et envoyées au moins 15 jours à l'avance pour les Assemblées Générales Ordinaires et au moins 21 jours à l'avance pour les Assemblées Générales Extraordinaires.

L'ordre du jour est dressé par le Conseil d'administration. Les assemblées se réunissent au Siège Social ou en tout autre endroit choisi par le Conseil d'administration.

Vote:

- 25 voix pour, - 0 voix contre, - 3 abstentions

Aucune autre modification du statut n'est proposée.

Fermeture de la séance de l'Assemblée Générale Extraordinaire.

A la fin du vote se poursuit l'Assemblée Générale Ordinaire.

Assemblée Générale Ordinaire

Ouverture de la séance de l'Assemblée Générale Ordinaire

Ordre du jour :

1. Présentation des membres du Conseil d'Administration. Présentation des candidats au Conseil d'Administration
2. Rapport d'activités 2022/2023
3. Rapport financier 2022/2023 (envoyé aux membres de l'association au préalable)
4. Votes
5. Présentation du budget 2023/2024 (envoyé aux membres de l'association au préalable)
6. Votes
7. Présentation des cotisations pour l'année 2024/2025
8. Votes
9. Questions diverses

1) Présentation des membres du Conseil d'Administration. Présentation des candidats au Conseil d'Administration.

Membres du Conseil d'Administration

présidente: Mme Agnieszka KAWARSKI, vice-presidents : Mme Aleksandra REVELLO, M Marcin SKOWRONEK, secrétaire: Mme Gabriela SORET-IGNACIK, trésorier: Mme Dorota BICZYK, Mme Joanna KWIATKOWSKA, M Jacek KARDAS, Mme Monika SIWONIA-WĄTROBA, Mme Ilona PIWOWARSKA, Mme Iwona WRÓBEL, Mme Paulina Courbis-Poncet (démission de ces fonctions : 19/10/23), M Adam Zylbersztejn (démission de ces fonctions : 01/09/23)

Candidats au Conseil d'Administration

M Yann LEDÓCHOWSKI, Mme Agnieszka POCIECHA - SALPERWYCK

Approbation de nouveaux membres du Conseil d'Administration par AG à l'unanimité.

2) Rapport d'activités 2022/2023

Mme Courbis-Poncet présente les activités mises en œuvre en 2022/2023

- Financement du voyage en Pologne pour les élèves du secondaire
- Pique-nique familial
- Journée des enseignants
- Foire aux livres (soutien aux activités INTERSEC)
- La fête de Saint-Nicolas
- Achat et installation d'arbres de Noël, couronne de l'Avent, calendrier de l'Avent
- Marché de Noël (soutien aux activités INTERSEC)
- 30e anniversaire du CSI
- Exposition « L'histoire de la section polonaise à la CSI »
- L'école internationale CSI dans la presse
- Journée de la section polonaise et atelier manuel "Tradycyjne Wycinanki"
- Goûter de l'après-midi de la section polonaise pour les parents et les élèves
- Concours de lecture "Livre, mon meilleur ami".
- Financement d'un voyage à Villard de Lans pour les élèves du secondaire
- Journée des enfants
- Kermesse (soutien aux activités INTERSEC)
- Spectacle et atelier de théâtre et de cirque – « Czerwona walizka »
- Financement de diplômes et de dîner pour les élèves de terminal
- Newsletter APESP - 4 numéros
- Groupe de permanence téléphonique et Whatsapp

3) Rapport financier 2022/2023 (envoyé aux membres de l'association au préalable)

Le rapport financier 2022/2023 est disponible pour les membres de l'APESP sur le site internet de l'association. M. Adam Zylbersztejn a démissionné de sa fonction de trésorier le 01/09/2023. Il a envoyé le rapport financier sous la forme d'un tableau Excel. Ce rapport financier sera envoyé à tous les membres de l'association. Mme A.Kawarski a lu la lettre de Mme Pichot (cabinet comptable Baizet).

4) Votes : Bilan moral et financier 2022/2023

Bilan moral 2022/2023 approuvé par l'AG à l'unanimité.

Bilan financier 2022/2023 approuvée

24 voix pour, 0 voix contre, 4 abstentions

5) Présentation du budget 2023/2024 (envoyé aux membres de l'association au préalable)

Présentation des projets et du budget pour l'année 2023/2024 par Mme A.Revello.

Question de la salle : Pourquoi 200 euros sont-ils prévus pour l'événement Marché de Noël ?

Réponse de Mme A. Kawarski : "Les élèves de la section polonaise vont fabriquer des décorations

lors de la soirée de St Nicolas qui seront vendues ensuite au marché de Noël. Les 200 euros serviront à l'achat de matériel".

Question de la salle : "Pourquoi le microphone pour Mme Anita Borghese n'a-t-il pas été acheté l'année dernière ? Réponse de M. M. Skowronek : "Mme Anita Borghese n'a envoyé la référence du microphone qu'au début du mois d'octobre 2023.

Question de la salle : "Pourquoi n'a-t-on pas acheté d'écran pour les classes de CM1 et CM2 de l'école primaire ? Réponse de Mme I. Piwowarska : "Mme A. Vallet préfère différer l'achat de l'écran car il y a la possibilité que l'école CSI l'achète.

Question de la salle : "Pourquoi l'association n'achète pas de climatiseur pour la classe du collège? Mme Iwona Wróbel engage le débat sur la nécessité de ce type d'appareil dans la classe et de son impact sur la santé des élèves et sur l'environnement.

Mme Katarzyna Roulet a proposé un don de 600 € pour financer le repas de fin d'année de la classe de terminale et des professeurs. Les 600 € initialement prévus à cet effet seront éventuellement utilisés pour l'organisation du Festival des Jeunes Artistes.

6) Vote : Budget pour l'année 2023/2024

Budget pour l'année 2023/2024 approuvé
21 voix pour ; 0 voix contre ; 7 abstentions

7) Présentation des cotisations pour l'année 2024-2025

Proposition des cotisations à l'APESP pour l'année 2024-25
190 € pour 1 enfant, 320 € pour 2 enfants ou plus.

Mme A. Kawarski présente les cotisations pratiquées par les autres associations de parents d'élèves des autres sections à la CSI.

Elle informe également que les familles ayant un enfant dans la section paient la cotisation complète de (190 €), les familles ayant deux enfants bénéficient d'une réduction de 60 € pour le deuxième enfant (320 € au lieu de 380 €) et les familles ayant trois enfants ou plus bénéficient d'une réduction de 60 € pour le deuxième enfant et d'une cotisation gratuite pour les enfants suivants (320 € au lieu de 570 €). La somme générée par les réductions est répartie de manière égale entre tous les membres de l'association, c'est-à-dire qu'elle est supportée de manière égale par chacun d'entre eux.

8) Vote concernant les cotisations pour l'année 2024-25

● Premier vote

9 voix pour ; 8 voix contre ; 11 abstentions : pas de quorum

L'Assemblée a demandé une enquête auprès de tous les membres afin de connaître leur opinion sur les cotisations et d'en déterminer le montant.

● Deuxième vote

18 voix pour ; 7 voix contre ; 3 abstentions

9) Fermeture de la séance de l'Assemblée Générale Ordinaire

Fin de l'Assemblée Générale à 19h39

Les membres de Conseil d'Administration constituent le bureau :

Conseil d'Administration :

Présidente	Agnieszka Kawarski
Vice-président	Monika Siwonia-Wątroba
Vice-président	Marcin Skowronek
Trésorier	Dorota Biczuk
Trésorier adjoint	Jacek Kardas

Secrétaire	Gabriela Soret - Ignacik
Secrétaire adjoint	Joanna Kwiatkowska
Membre	Yann Ledóchowski
Membre	Ilona Piwowarska
Membre	Agnieszka Pociecha - Salperwyck
Membre	Aleksandra Revello
Membre	Iwona Wróbel

La prochaine réunion de Conseil d'Administration est fixée à la première semaine après les vacances de la Toussaint.

Annexes : Les statuts modifiés